

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le lundi seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bayon-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Hervé GAYRARD, Maire.

L'ordre du jour :

1. Délibération portant sur les travaux complémentaires suite à la réfection des façades de la Cure,
2. Délibération portant modification du devis de la société ATLANTIC ROUTE pour les travaux de voirie du Chemin de Cots,
3. Délibération pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public,
4. Délibération relative au prêt de la salle polyvalente à l'Orchestre d'Harmonie Cars et Blaye pour l'organisation d'un concert gratuit le 18 janvier 2025.
5. Délibération concernant le projet de convention de partenariat pour la gestion de site naturel avec le Syndicat du Moron,
6. Décision modificative n°1 : Réajustement du budget pour les travaux de rénovation de la Cure.
7. Questions et informations diverses.
 - a) Décision du Maire,
 - b) Rapport activité 2023 de la Communauté de Communes de Blaye,
 - c) Rapport activité 2023 du Syndicat du Moron,
 - d) Mise à disposition du broyeur de végétaux aux administrés de la commune,
 - e) Projet avec l'office de tourisme de Blaye (visite de l'église + concert)
 - f) Location salle polyvalente le Dimanche 20 Octobre 2024.

Membres en exercices : 14

Membres présents : 12

Quorum : 8

Etaient présents : Mesdames BEGOT Laure, BLOUIN Josette, LUSSEAU Joëlle, BERLAND Sylvie, DUPUY Marie Fabienne, HERNANDEZ Mylène, Messieurs GAYRARD Hervé, VIROULAUD Ludovic, HERNANDEZ Vincent, LE GUEN Jean-François, ROZIER Jean-Jacques, GROSJEAN Paul.

Était excusé : Monsieur GUERRERO Olivier (donne pouvoir à M. Jean-François LE GUEN).

Absent : Monsieur SAUTRON Alexandre.

Secrétaire de séance : Madame Mylène HERNANDEZ

Séance ouverte à 18h30

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

1. Délibération portant sur les travaux complémentaires suite à la réfection des façades de la Cure.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le 09 octobre 2023 le conseil municipal avait retenu la SARL Christophe BARBOTEAU, pour effectuer les travaux de ravalement des façades de la Cure, pour un montant de 32 287.78€ TTC.

La SARL BARBOTEAU a réalisé le retrait de la totalité de l'enduit (ciment) du bâtiment de la Cure, et présente un devis complémentaire pour finaliser les travaux de ravalement des façades et du changement des pierres abimées, finition de l'accessibilité en pavés.

	Devis initial	Devis complémentaire	Montant Total
Montant HT	26 906.48€	8 119.43€	35 025.91€
TVA	5 381.30€	1 623.89€	7 005.19€
Montant TTC	32 287.78€	9 743.32€	42 031.10€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis complémentaire de la SARL Christophe BARBOTEAU pour la finalisation des travaux de ravalement des façades de la Cure, pour un montant de 9 743.32€ TTC soit un coût total de 42 031.10€ TTC.

2. Délibération portant modification du devis de la société ATLANTIC ROUTE pour les travaux de voirie du Chemin de Cots.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'entreprise ATLANTIC ROUTE a été retenue après en avoir délibéré le 18 juillet 2024 pour effectuer les travaux de voirie nécessaires à prévenir les inondations des propriétés en dessous du Chemin de Cots.

Considérant la présence d'une tuyauterie d'eau potable sous la voie publique qu'il faut protéger,

Considérant la présence du talus qu'il ne faut pas déstabiliser,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le projet initial et de :

- déporter la tuyauterie en PVC CR8, diamètre 315 sous voirie et la positionner plus au centre de la voie communale,
- raccorder les regards grande absorption au nombre de 4 à la tuyauterie,
- intégrer dans les travaux un regard de diamètre 800 afin de pouvoir accéder au réseau de récupération des eaux en tête afin de réaliser l'hydrocurage si besoin,
- scarifier et reprofiler en un goudronnage bi-couche la voie communale sur une plus grande surface.

	Devis initial	Devis complémentaire	Montant Total
Montant HT	8 514.90€	15 189.73€	23 704.63€
TVA	1 702.98€	3 037.95€	4 740.93€
Montant TTC	10 217.88€	18 227.68€	28 445.56€

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le devis complémentaire de la Société ATLANTIC ROUTE pour la réalisation des travaux de voirie (réseau des eaux pluviales), pour un montant de 18 227.68€ TTC, soit un coût total de 28 445.56€ TTC.

3. Délibération pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire explique qu'un coffret électrique a été installé sur le mur de l'école, à côté du parking de la Mairie et de l'école, afin de permettre l'installation de food-truck sur la commune.

Actuellement, il y a trois entreprises qui utilisent le domaine communal :

- Ella librairie itinérante, qui vient tous les lundis sur le parking de la salle polyvalente,
- Les pizzas de Val, camion à pizza qui s'installe 3 fois par semaine sur le parking de la Mairie et de l'école,
- M. MARCHIVE Alexandre, Le poulet Amatxi, rôtisserie qui s'installe 3 fois par semaine sur le parking de la Mairie et de l'école.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant la redevance d'utilité publique, précise que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la redevance d'occupation du domaine public à **30€ par mois pour les emplacements avec un raccordement électrique**, et **20€ par mois pour les autres emplacements**, à compter du 1^{er} Octobre 2024.

4. Délibération relative au prêt de la salle polyvalente à l'Orchestre d'Harmonie Cars et Blaye pour l'organisation d'un concert gratuit le 18 janvier 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location de la Salle Polyvalente émise par la Présidente de l'Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye, afin d'organiser un concert gratuit, le Samedi 18 Janvier 2025.

Monsieur le Maire accepte la demande de location de la Salle Polyvalente, sollicitée par Mme Audrey BROWN, Présidente de l'Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye et propose aux élus de demander à cette association une participation à hauteur de **50€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité ;

- **DE LOUER** la salle polyvalente à l'Orchestre d'Harmonie de Cars et Blaye, le Samedi 18 Janvier 2025, moyennant une participation financière de **50€**.

5. Délibération concernant le projet de convention de partenariat pour la gestion de site naturel avec le Syndicat du Moron.

Soucieux de la protection des espaces naturels à enjeux écologiques et hydrologiques, la commune de Bayon-sur-Gironde et le Syndicat du Moron souhaitent apporter une contribution commune et durable pour la préservation des cours d'eau, des zones humides et des espaces naturels sur la commune de Bayon-sur-Gironde.

Cette approche partenariale s'inscrit dans le cadre d'une démarche de protection et de valorisation des zones humides et espaces naturels à enjeux écologiques. Elle vise à la mise en œuvre conjointe d'une veille foncière et d'une gestion écologique des espaces naturels pour répondre à des enjeux de fonctionnalités hydrologiques et écologiques, notamment au regard des trames verte et bleue.

Dans le cadre de sa stratégie de préservation et de restauration des zones humides, le Syndicat du Moron a engagé aux côtés de la commune de Bayon-sur-Gironde une opération de restauration de zone humide sur une ancienne parcelle viticole, propriété de la commune.

Le projet de restauration et de valorisation de la zone humide a plusieurs objectifs :

- Réduire le risque inondation par la restauration d'une zone d'expansion de crue,
- Restaurer une dynamique de zones humides en tête de bassin versant du Mangaud,
- Valoriser la biodiversité communale

À ce titre, la commune souhaite confier au Syndicat du Moron la gestion des parcelles communales en zone humide, pour la préservation des fonctionnalités hydrologiques et écologiques, pour ses habitats naturels et la biodiversité qu'elles accueillent.

Pour l'accomplissement des missions prévues au titre de l'élaboration du plan de gestion, le Syndicat percevra une aide financière forfaitaire annuelle de la commune de **1 020.00€** pour les opérations de débroussaillage et d'entretien de la végétation en entrée de noue.

Le coût relatif aux éventuelles opérations d'éco pâturage sera remboursé au Syndicat sur la base d'une facture justifiant la dépense.

Le principe de la participation financière vise à la mise en œuvre des actions suivantes :

- 1- Débroussaillage des limites de propriétés sur une largeur de 2 mètres,
 - 4 passages annuels seront réalisés (Avril, Juin, Juillet et Octobre)
- 2- Entretien de la végétation aquatique en entrée de noue pour permettre le bon écoulement des eaux (4 passages annuels)
- 3- Mise en œuvre d'une gestion de la zone humide par éco pâturage (1 passage annuel ou biennal au regard de la dynamique de pousse de la végétation).

Le coût annuel pour la commune sera de **1020.00€s** pour les opérations 1 et 2.

L'opération 3 sera remboursée au syndicat sur la base d'une facture justifiant la dépense.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention, et à mener l'intégralité des procédures prescrites par elle.

6. Décision modificative n°1 : Réajustement du budget pour les travaux de rénovation de la Cure.

Monsieur le Maire présente le projet de modification du budget primitif 2024 suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 20415342-28 : assainissement	30 000,00 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	30 000,00 €			
D 2131-45 : salle la cure		30 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		30 000,00 €		
Total	30 000,00 €	30 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 présentée ci-dessus.

7. Questions et informations diverses

a) Décisions du Maire

Conformément à la délibération n°2020-06-025 du 02 juin 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a validé les devis ci-dessous :

	ATLANTIC ROUTE <i>Travaux de Voirie / Route de Coudart</i>	UGAP <i>Tables et chaises Garderie</i>
Montant HT	1 138.90€	1 157.03€
TVA	227.78€	231.41€
Montant TTC	1 366.68€	1 388.44€

b) Rapport activité 2023 de la Communauté de Communes de Blaye,

Monsieur le Maire présente succinctement le rapport d'activité 2023 réalisé par la CCB. Il rappelle aux élus que ce rapport est consultable sur le site internet de la CCB.

c) Rapport activité 2023 du Syndicat du Moron,

Monsieur le Maire présente succinctement le rapport d'activité 2023 réalisé par le Syndicat du Moron. Il précise que deux pages sont consacrées à notre commune pour la création de la zone humide. Il rappelle aux élus que ce rapport est consultable sur le site internet du Syndicat du Moron.

d) Mise à disposition du broyeur de végétaux aux administrés de la commune,

Le broyeur de végétaux a été livré, dans l'été. Nous sommes dans l'attente d'une formation pour le personnel du service technique avant de commencer les travaux de broyages dans la commune. Beaucoup d'administrés ont déjà contacté la Mairie pour bénéficier de ce nouveau service.

Les élus du Conseil Municipal propose, à compter de fin octobre, de s'inscrire en Mairie, pour qu'un agent du service technique se déplace à leur domicile pour effectuer le broyage de leurs végétaux, à raison d'une matinée ou journée dans le mois, comme pour le service des encombrants.

Laure BEGOT précise qu'il serait judicieux que les administrés mettent les branchages, tous dans le même sens, afin de gagner du temps pour le broyage.

Monsieur le Maire craint que ce travail soit chronophage et trop important à gérer par les agents du service technique, en fonction de la demande des administrés (gros volume...).

Les élus suggèrent de trouver un endroit sur la commune pour stocker le broyat qui ne sera pas gardé par certains administrés et pourra profiter ainsi à tous les administrés de la commune.

e) Projet avec l'office de tourisme de Blaye (visite de l'église + concert)

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a été contacté par l'Office du Tourisme de Blaye (OT), afin de préparer un projet de visite pour un groupe de croisiéristes américains. Le tour opérateur a eu un coup de cœur pour notre Eglise, et souhaite qu'un concert soit proposé aux touristes, suivi par une dégustation de crémant. Le concert sera organisé par l'Association Musicale du Bord de Gironde (AMBG), tous les vendredis matin pour les mois de février, mars, octobre et novembre. La commune demandera à OT de l'indemniser à hauteur de 50€ par représentation, pour les frais liés à l'entretien de l'église et des toilettes publiques.

Monsieur le Maire précise que ce projet est en concurrence avec d'autres communes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cet été, un touriste américain est décédé sur la commune (le long de la Route de la Reuille), suite à un malaise cardiaque.

f) Location salle polyvalente le Dimanche 20 Octobre 2024.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu, de la part d'une administrée de Comps, Mme HAMMERER Véronique, une demande de prêt pour la location de la salle polyvalente, pour quelques heures le dimanche 20 octobre 2024.

La délibération n°2022-04-019 portant modification des tarifs de location des salles communales et de la convention, prévoit la location de la salle polyvalente, en journée (lundi/mardi/mercredi/jeudi) pour la somme de 200€ et le week end (du vendredi soir au lundi matin) 400€ pour les administrés de la commune et 800€ pour les hors commune.

Considérant que cette salle sera mise à disposition de Mme HAMMARER Véronique, qu'à partir du dimanche, et qu'elle sera restituée le soir même, Monsieur le Maire propose **de modifier le prix de la location**, initialement prévu par la délibération n°2022-04-019, à la somme de **200€**. **Les élus sont favorables à la demande de Monsieur le Maire.**

Convention avec le CDG pour la protection complémentaire (santé, prévoyance) ou labellisation ?

Monsieur le Maire laisse la parole à Sophie BORDELAIS, secrétaire de Mairie afin d'expliquer les nouvelles obligations pour les employeurs de la fonction publique en matière de participation pour la protection complémentaire santé des agents.

A compter du 1^{er} janvier 2025 la commune devra mettre en place une participation financière pour les agents qui cotisent pour une protection prévoyance (c'est à dire les risques d'incapacité de travail, invalidité et liés au décès).

Au 1^{er} janvier 2026, la commune aura l'obligation de participer également financièrement à la protection santé de ses agents (c'est à dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité).

Deux options sont possibles :

- **La convention de participation avec le CDG33** : après mise en concurrence, l'employeur sélectionne un opérateur qui porte la convention de participation / les cotisations sont prélevées sur le salaire des agents

- **La labellisation** : les agents souscrivent un contrat individuel auprès d'un assureur labellisé (liste publiée par le ministère chargé des collectivités territoriales) / les cotisations sont prélevées sur le compte bancaire de l'agent.

Le Conseil Municipal devra délibérer sur la mise en place de la participation pour la prévoyance avant le 31 décembre 2024 et saisir le Comité Social Technique préalablement au vote de l'assemblée.

Tour de table :

- **Vincent HERNANDEZ** demande si les sonneries des cloches ont été modifiées ou déréglées.

- **Hervé GAYRARD** informe les élus que la Société BARBOTEAU a proposé de retrait de la végétation sur l'église à l'aide d'une nacelle.

- **Ludovic VIROULAUD** suggère aux élus de réaliser rapidement des travaux pour faire respecter la limitation de vitesse sur la RD669, car peu de personnes respectent la limitation de 50 km/h, malgré la présence du radar pédagogique. Il a été témoin de comportement dangereux et a échappé de peu à un accident. *Monsieur le Maire précise que des contrôles de vitesse sont fait régulièrement par la gendarmerie et qu'une étude va être lancée avec le Centre Routier Départemental.*

- **Paul GROSJEAN** a constaté la mise en place d'un échafaudage sur la façade de la Cure pour la nécessité des travaux en cours. Il demande à Monsieur le Maire si nous connaissons la date de fin des travaux. *Monsieur le Maire ne connaît pas la durée du chantier pour la réalisation de ces travaux.*

- **Marie-Fabienne DUPY** :

- a été informée par Gaëlle ROPERT, qu'elle était prête à lancer le projet de verger communal. Elle aurait une opportunité pour récupérer des arbres fruitiers. Si nous sommes d'accord avec le projet (type d'arbres, implantation dans le terrain...), il faudrait concrétiser le projet avant la fin du mois de novembre. Pour rappel les fruits seraient en accès libre, et à destination des habitants de la commune. *Certains élus expliquent la complexité d'organisation pour une distribution « équitable ».*

Les élus souhaiteraient que Gaëlle ROPERT intervienne en Conseil Municipal afin de présenter son projet de verger.

Monsieur le Maire précise que des élèves de l'école de Bayon sur Gironde vont se rendre sur les terrains de Gaëlle ROPERT pour réaliser un projet pédagogique avec les enseignants, dans les semaines à venir.

- propose d'acheter une deuxième table de pique-nique pour aménager la place du port, et d'envisager également l'achat d'une poubelle pour la place du port.

- **Jean-François LE GUEN** :

- explique aux élus que le Conseil Départemental de la Gironde a réalisé des travaux sur la RD669, afin de combler des carrières souterraines.

- a demandé un devis pour le curage des fossés de la commune.

- a commencé à comparer des offres pour l'achat de nouvelles décorations de Noël.

- informe les élus qu'actuellement nous sommes en manque de personnel dans le service technique dû pour un agent à un congé paternité, et pour le second un arrêt pour maladie ordinaire. La commune a fait appel au service du RELAIS pour effectuer le remplacement de ces agents.

La séance est levée à 20h23.

Le Maire, Hervé GAYRARD

La secrétaire de séance, Mylène HERNANDEZ

